

# I Ciclo de Cine y Archivos (cINaRCH)

## L'AFFAIRE JAUBERT (Baudouin Lotin, 2004)

### SINOPSIS DE LA PELÍCULA EN ESPAÑOL

En 1857, los **Jaubert**, ricos burgueses, acuden al Juzgado de Paz por un conflicto con su vecino, el **barón de Gaiffier**. Algunos años antes le han ganado en un juicio por una cuestión de medianería, que ahora se vuelve a plantear. Los Jaubert quieren consultar las *actas del juicio* que ganaron, pero el funcionario no encuentra los documentos. El juez les explica el método según el cual están archivados y deben recuperarlos: registro, año, orden alfabético, signatura... Se los entregan a los Jaubert.

En 2003, una joven pareja acude al Juzgado de Paz porque, siendo herederos de los Jaubert, se les plantea también el mismo problema de medianería con el actual barón. Cuando solicitan los antecedentes, el funcionario les dirige a los Archivos Estatales, donde se conservan los documentos anteriores a la Primera Guerra Mundial.

Brevemente, se indica cómo se trasladan los documentos al Archivo, los trabajos de selección y eliminación, la instalación en cajas y la elaboración de inventarios por los archiveros.

Los Jaubert gestionan su petición en la sala de consulta, donde les atiende una archivera, que les pide que aporten los documentos necesarios que les acreditan como *derechohabientes* para poder localizar la documentación, habida cuenta del ingente volumen de documentación conservada. Regresan a casa y, a pesar del desorden que reina en sus papeles personales, encuentran el documento que le va a permitir a la archivera saber dónde buscar.

De vuelta al Archivo, rellenan su papeleta de solicitud, el funcionario acude al depósito y les entrega el documento. Cuando solicitan una copia, se la facilitan a partir de microfilme. Pero, todavía necesitan consultar el *acta del juicio* de 1893. Para ello, la archivera se pone en contacto con el juzgado correspondiente, donde otra archivera está inspeccionando y supervisando el tratamiento de los fondos posteriores a 1890.

Finalmente, los litigantes se encuentran en la sala del Juzgado donde se dirime el asunto. El abogado de los Jaubert blande en la mano los documentos recuperados que demuestran la compra de la casa y el proceso de 1893. Son la prueba de que los Jaubert tienen razón y de que no existe ninguna servidumbre sobre su propiedad. El juez sentencia a su favor.

### DIÁLOGOS COMPLETOS EN FRANCÉS

**Año 1857:** *Un coche de punto llega al Hôtel de Croix con una pareja de mediana edad que entra y sube la escalera pues un letrado les indica el camino hacia el Juzgado de Paz.*

*En el rellano.*

L'huissier: Madame, Monsieur ?  
Le monsieur: Jaubert. Monsieur et Madame Jaubert. Nous avons rendez – vous chez le juge de Paix.  
L'huissier: Certainement, Monsieur Jaubert. Il vous attend. *(Les conduce a la puerta de su despacho)* Si vous voulez vous donner la peine d'entrer.

*Dentro del despacho. El juez se levanta detrás de su mesa y se dirige a saludarlos.*

Le juge: Ah, Madame, cher ami! Comment allez – vous? *(Le besa la mano)*

1



# I Ciclo de Cine y Archivos (cINaRCH)

- La dame: Monsieur le juge.  
Le monsieur: Bonjour, mon cher juge.  
Le juge: Je vous en prie, asseyez-vous. (*Le acerca una silla a Madame Jaubert*)  
La dame: Merci.  
Le juge: (*Vuelve a su mesa atestada de papeles*) Excusez le désordre de mon bureau : nous succombons littéralement sous les affaires, et, bien sûr, nous manquons toujours de personnel. (*Mueve una pila de papeles*) Un de ces jours, je vais disparaître complètement derrière les dossiers. (*Sonrisas y se sienta*)
- Alors cher ami, toujours en conflit avec votre voisin, le baron de Gaiffier? Ne me dites pas qu'il veut à nouveau ouvrir une fenêtre au-dessus du jardin de votre hôtel de la rue Saint-Loup? Vous aviez gagné cette affaire quand même!
- Le monsieur: En effet, monsieur le juge, mais cela ne l'a pas calmé: aujourd'hui il prétend vouloir se servir d'un mur mitoyen pour appuyer un nouveau toit.
- La dame: En plein sud, Monsieur le Juge! C'est encore pire qu'il y a deux ans: il n'y aura plus un coin de soleil dans le jardin!
- Le monsieur: Nous ne pouvons accepter une chose pareille.  
Le juge: Je comprends, je comprends. Ah, ce cher Baron est décidément un homme entreprenant! Il n'est pas actionnaire d'une entreprise de construction pour rien! Revoyons d'abord l'ancien dossier. (*Al bedel.*) Huissier, apportez-moi le dossier Gaiffier, s'il vous plaît! (*A Jaubert*)  
J'aurai besoin, évidemment, de vos actes de naissance et de mariage, d'un acte de propriété de votre hôtel, et des lettres que vous avez reçues de la partie adverse.
- Le monsieur: (*Presentándole un expediente ordenado*) Tout est là, monsieur le juge.  
La dame: Parfait! Voilà des archives bien conservées! Vous avez toujours été un ami de l'ordre.  
Le monsieur: (*Modestamente*) Oh! vous savez...  
Le juge: Si, si! Ce n'est pas toujours facile de retrouver toutes ces pièces. On accumule tant de papiers de nos jours: le courrier, les contrats, les factures... et ... tout ce que nous envoie l'administration!...
- Le monsieur: C'est vrai. Nous avons été obligés d'acheter un semainier pour tout ranger systématiquement, sous des rubriques... Rien de comparable avec ce que vous faites ici, naturellement.
- Le juge: N'en croyez rien! (*Enseñando su mesa*) Voyez vous – même!  
L'huissier: Monsieur le juge, pas moyen de trouver le dossier.  
Le juge: Qu'est – ce que je vous disais!

*Se levanta y lleva al ujier hacia las estanterías.*

- Le juge: Avez – vous au moins consulté le registre?  
L'huissier: Eh, non monsieur, il semblait me souvenir...  
Le juge: Mais enfin, consultez – le donc! Au lieu de chercher n'importe comment! (*Busca entre los registros del año*)... Voyons... Année 1852, (*Lo ojea.*)... Gaiffier...Gaiffier.... Voilà !  
Affaire Gaiffier-Jaubert, cote de rangement: 174. C'est tout simple!

*El ujier sale. El juez vuelve con la pareja.*

- Le juge: Nous avons des centaines d'affaires par an ; si nous n'en tenons pas un bon inventaire, si nous les rangeons n'importe comment, autant chercher des aiguilles dans une botte de foin! Le temps, ici, c'est l'argent des contribuables!  
Le monsieur: Si je comprends, c'est par année et par ordre alphabétique?

2



# I Ciclo de Cine y Archivos (cINaRCH)

**Le juge:** C'est cela. Et l'ordre vaut pour les deux parties. Pour votre affaire, par exemple, on aurait aussi bien pu chercher au nom de Jaubert qu'à celui de Gaiffier : on aurait trouvé la même cote de rangement.

**L'huissier:** *(Todo sonriente)* Le voici, Monsieur le juge.

**Le juge:** Et bien vous voyez! Le registre ! Au lieu de chercher à l'aveuglette en vous fiant à votre mémoire, hein?

**L'huissier:** *(Convencido)* Le registre: oui monsieur le juge. C'est... enregistré!

*A la pareja.*

**Le juge:** Et bien, nous allons pouvoir nous occuper de votre jardin.

*El juez consulta el expediente, anota algunas cosas, se lo devuelve al ujier, discute con la pareja, el ujier lo devuelve al sitio correspondiente del año 1852. Se ve a la pareja irse en una calesa. Durante este tiempo, una voz en off hace el siguiente comentario.*

**VOIX/OFF:** Grâce au registre qui classait les affaires selon les noms des différentes parties en cause et selon les années, l'huissier a pu retrouver facilement le dossier recherché. Mais, nous l'avons vu, le juge de Paix de l'époque ne savait déjà plus où mettre les archives courantes.... Qu'est - il advenu de toutes ces archives? Les a - t - on brûlées, les a - t - on finalement conservées? Mais alors où, et comment? Imaginons qu'on ait besoin aujourd'hui d'en retrouver la trace pour un litige qui, par exemple, demeurerait en suspens depuis cette période lointaine et cela malgré plusieurs décisions de justice. Tiens, l'affaire Jaubert contre Gaiffier, justement, qui ne serait toujours pas réglée. Serait - il possible de refaire son histoire?

*Año 2003. Un coche se dirige hacia la plaza de St. Aubain. En el interior, un pareja de jóvenes, ella conduce. Tiene un carácter más decidío que su marido. Aparca en la acera, sin dudarlo, en la puerta de la verja del Juzgado de Paz.*

**Lui:** C'est ici, t'es sûre? C'est pas à la rue du Collège?

**Elle:** Ben oui, regarde: greffe, premier canton. C'est bon pour nous, ça! Allez, on y va, pousse - toi!

*Entran en un hall, al final hay un despacho con una mesa llena de expedientes, ordenadores viejos... Sentado, un funcionario termina una conversación telefónica. Habla con calma y seguridad.*

**L'employé:** ... au greffe du tribunal de première instance, oui madame. On vous y donnera les renseignements que vous demandez... De rien, madame, c'était avec plaisir. Au revoir madame.

*Cuelga el teléfono, ve a la pareja, se levanta y va al mostrador.*

**L'employé:** Bonjour madame, monsieur.

**Lui:** Bonjour monsieur. Est-ce que vous pourriez nous donner un renseignement?

**L'employé:** Mais volontiers. De quoi s'agit - il?

3



# I Ciclo de Cine y Archivos (cINaRCH)

- Lui: Voilà! Nous avons un conflit de mitoyenneté, ici, au centre de Namur, qui remonte déjà à pas mal d'années et qui a fait l'objet de plusieurs jugements. Nous voudrions en retrouver les actes pour mieux prouver nos droits. Est-ce possible?
- L'employé: Mais vous pouvez même en avoir copie, monsieur, pour autant que vous soyez partie de la cause...
- Lui: Pardon?
- Elle: Qu'on soit de la famille, quoi! C'est le cas, monsieur.
- L'employé: Bien. Alors il vous suffit de me donner votre identité, le nom des parties en cause et l'année ou les années des jugements.
- Lui: Et bien je m'appelle Etienne Jaubert. Il s'agit de l'affaire Emile Jaubert contre Gaiffier et l'affaire a commencé en... 1852. (A su mujer) Je ne me trompe pas, hein?
- Elle: (Asiente) Correct.
- L'employé: En quelle année, dites - vous?
- Elle: En 1852. Emile Jaubert était l'arrière - grand - père de mon mari.
- L'employé: Ah oui! Alors là, madame, ce n'est plus possible. Nous n'avons aucun dossier ici qui remonte au-delà de la guerre 14 - 18. Tous les autres sont aux Archives de l'Etat.
- Lui: Aux Archives de l'Etat?
- L'employé: Oui. Nous sommes déjà à l'étroit pour les affaires courantes. Alors, vous comprenez, des dossiers du siècle dernier... En fait, nous ne gardons ici que ce qui est nécessaire administrativement, ce qu'on appelle les archives vivantes. Pour le reste, nous nous adressons aux archivistes qui font un tri de ce qu'il faut éliminer ou garder. Et ce qui est gardé l'est aux archives de l'Etat.
- Elle: Et ces archives, elles sont où?
- L'employé: Pas loin d'ici. Derrière la gare, rue d'Arquet, au 45. Un vieux bâtiment avec une cour. C'est ouvert pour l'instant, si vous voulez. Vous trouverez facilement!
- Elle: Ah!... Très bien, merci monsieur. Tu viens, mon chéri?
- Lui: ... Oui, oui. Au revoir et merci monsieur.
- L'employé: A votre service, monsieur dame.

## Fuera ya del Palacio de Justicia

- Lui: On y va vraiment maintenant?
- Elle: On passe d'abord à la maison se changer. Des archives d'avant 14, ça doit être plein de poussière et de toiles d'araignées! Bèk!

*El coche arranca y se aleja. En la siguiente escena, un camión maniobra delante de la puerta del edificio del Archivo. A continuación, aparece una sala de tratamiento con mesas llenas de expedientes. Planos de archiveros ocupados en controlar la documentación. Después, se ve a la pareja llegando a los Archivos de l'Etat de Namur. Durante este tiempo, la voz en off comenta:*

- VOIX/OFF: Depuis le milieu du XXe siècle, les Archives de l'Etat ont pour mission de surveiller la conservation des archives de toutes les administrations et institutions publiques, de toutes les cours et de tous les tribunaux. Ces institutions publiques doivent déposer tous les documents de plus de 100 ans mais peuvent déposer aussi les documents plus jeunes dont elles n'ont plus l'utilité. La loi prévoit un dépôt par Province, mais il y a aussi des dépôts d'arrondissement, comme Huy ou Tournai, ainsi que des dépôts « auxiliaires » où l'on stocke ce qui n'a pas encore pu être trié et classé définitivement. En plus des Archives de l'Etat, il y aussi, en Belgique, celles des communes, de la région wallonne (au dépôt de Beez), et les archives privées, des Evêchés ou des partis politiques par exemple. Cependant, les Archives de l'Etat, outre qu'elles opèrent une sélection dans la masse documentaire et assurent la préservation matérielle de la partie retenue, doivent aussi

4



# I Ciclo de Cine y Archivos (cINaRCH)

rendre celle-ci accessible au public grâce à divers instruments de recherche, principalement des inventaires. Tout citoyen en effet y a libre accès. La sécurité des documents cependant, ainsi que le respect de la vie privée et la complexité de la recherche imposent certaines règles.

*Cuando termina la voz en off, la pareja se encuentra en la sala de consulta. El marido rellena una tarjeta de investigador mientras que su mujer habla con un funcionario. Este se aparta después de ambos porque se va a buscar la ayuda de un técnico.*

Lui: Il y en a des formalités!  
Elle: Ben, on rentre pas ici comme dans un moulin, c'est normal.

*Llega una archivera joven, guapa y dinámica, que se acerca a la pareja.*

L'archiviste: Bonjour. Je m'appelle Stéphanie Petitjean et je m'occupe des archives judiciaires  
Eux: Bonjour mademoiselle.  
L'archiviste: Si j'ai bien compris, vous cherchez les rétroactes relatifs à un litige qui remonte au siècle dernier?  
Lui: Un problème de servitude, oui. Mon arrière – grand – père avait acquis notre maison rue Saint – loup et je sais qu'il a eu des ennuis avec son voisin qui sans autorisation avait ouvert une fenêtre sur notre jardin.  
L'archiviste: Bien. Je suppose que vous avez des titres de propriété? ...Il faut l'acte notarié d'achat et les actes de succession.  
Lui: ... (*Mira preocupado a su mujer*) Nous n'avons les actes de succession que pour mon père.  
L'archiviste: Et... vous connaissez la date des jugements portés à propos de cette servitude?  
Elle: ... A vrai dire, on ne sait pas très bien.  
L'archiviste: C'est que la masse des documents chez nous est telle qu'il faut des indications précises pour pouvoir les retrouver. Pour un notaire, il faut son nom et la date de l'acte ; pour un jugement, il faut connaître la ville et le tribunal où il a été prononcé, et ainsi de suite...  
Lui: Certes, mais nous... Enfin comment...  
L'archiviste: Rassurez – vous. Dans votre cas, c'est relativement facile. Revenez demain avec l'acte notarié le plus ancien que vous ayez et, au moins, la date approximative des jugements. Il devrait y avoir assez d'indications pour retrouver ce que vous cherchez.  
Lui: Ca suffira ?  
L'archiviste: Oui. A moins, bien sûr, que les actes n'aient été détruits par les services du greffe eux – mêmes ou par les bombardements! Alors là!...  
Lui: Evidemment. Et bien, merci beaucoup Mademoiselle.  
L'archiviste: De rien.  
Elle: (*Mientras se alejan*) A demain.

*Mientras habla la voz en off, Etienne Jaubert se encuentra delante de un mueble con cajones repletos de papeles, intentando seleccionar. Su mujer descansa en una butaca leyendo una revista. Etienne mira unas postales, tira unas, las otras las guarda. Pone en un montón a su izquierda papeles de seguros, declaraciones de la renta; a la derecha la correspondencia. Tira a la basura extractos bancarios, publicidad...*

VOIX/OFF: Tout le monde génère des archives, mais tout le monde ne les conserve pas comme l'Etat. Trier des archives et les éliminer sont des opérations importantes qui engagent l'avenir d'une famille, sinon celui d'une nation. C'est un des points les plus délicats du

5



# I Ciclo de Cine y Archivos (cINaRCH)

travail de l'archiviste, qui doit tenir compte des intérêts administratif, juridique ou historique des documents, de leur unicité, de leur représentativité du fonctionnement d'un organisme. C'est d'autant moins facile que les administrations produisent des masses de plus en plus considérables de papier. Les archives prévoient d'ailleurs l'entrée, la conservation et la gestion des documents informatiques qui vont bientôt provenir des diverses administrations.

*Cuando termina la voz en off, Etienne Jaubert descubre lo que busca. Se dirige a su mujer:*

- Lui: Hélène, j'ai trouvé. Regarde! C'est la succession recueillie par mon grand - père. On va pouvoir retourner aux Archives!  
Elle: *(Cerrando la revista, se levanta)* Merveilleux! Bravo Sherlock!  
Lui: Ouf! Je suis épuisé, moi! *(La coge en brazos)* Hmmm!... Demain, tu n'irais pas toute seule pour nous deux là - bas, mon amour?  
Elle : Hmmm ! Un baiser, alors ! *(Se rien y abrazan)*

*Al día siguiente, van al Archivo y hablan con la archivera.*

- Elle: Voilà! Nous avons retrouvé un acte de 1919 du grand - père de mon mari, succédant à son propre père, et il est question de la servitude.  
L'archiviste: *(Coge el documento)* Alors on devrait y trouver aussi le nom du notaire qui a instrumenté lors de l'achat de la maison par votre grand - père.... Voilà... Il s'agissait d'Henri Logé, notaire à Namur; l'achat s'est fait le 8 octobre 1847. Et... est - ce qu'il est question des jugements? Oui, ici... jugement du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance ce Namur en date du 7 mars 1893. Il n'y a plus qu'à trouver les documents en question!  
Elle: Et comment fait - on?  
L'archiviste: Venez, je vais vous montrer. *(Se dirige a los inventarios)* On consulte d'abord l'inventaire des protocoles notariaux qui se trouve ici. Voyons.... Notaire Logé à Namur...1847, c'est le n° 6369 *(Escribe el número en una papeleta de pedido)*. Prenons maintenant l'inventaire des archives judiciaires au tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Namur:... jugements civils...1893... Ah! Notre série s'arrête à 1890. Je vais m'informer. *(Le da la hoja a Hélène)* Donnez toujours ce bulletin de commande - ci à l'employé: il va vous apporter la liasse où devrait se trouver votre document d'achat.

*Así lo hace. El funcionario se dirige al depósito a buscar el legajo, mientras habla la voz en off.*

VOIX/OFF: Les magasins d'archives sont des locaux distincts des autres parties du service. Il y règne en effet une température et une humidification de l'air particulières, aptes à assurer au mieux la conservation des documents. Leurs «restaurations» sont en effet difficiles et onéreuses.

Ces magasins sont organisés autour d'un grand nombre de rayonnages fixes ou mobiles, sur les tablettes (ou platines) desquels les archives sont rangées par fonds, c'est - à - à dire que l'on trouve ensemble les documents de toute nature qu'une institution ou un individu ont rassemblés et conservés dans l'exercice de leur activité. A l'intérieur d'un fonds, les archives sont alors classées selon un ordre numérique qui correspond à un ordre logique fixé par avance dans l'inventaire. Elles sont en fait conditionnées - ceci pour leur bonne conservation, dans des boîtes à archives ou, pour les plus anciennes, des portefeuilles, soigneusement estampillés et étiquetés. La dénomination du fonds et le numéro donné à chaque liasse ou volume permettent aisément aux employés de retrouver les documents demandés.

6





# I Ciclo de Cine y Archivos (cINaRCH)

*Cuando termina la voz en off, el funcionario regresa a la sala de consulta donde se encuentra Hélène Jaubert.*

L'employé: Voilà votre document, Madame. Si vous voulez regarder à la date du 8 octobre 1847...  
Elle: C'est bien l'acte d'achat de notre arrière – grand – père. Merci. Je peux en avoir une photocopie?  
L'employé: La liasse n'est pas en bon état et nous ne faisons pas de photocopies dans ce cas; mais cette série de minutes notariales existe sur microfilm. Nous allons en établir une reproduction à partir de là. J'arrive tout de suite.

*El funcionario se dirige a una sala contigua: la sala de microfilm. Encuentra el rollo, lo instala en un lector, pasa las imágenes hasta que encuentra el acta en cuestión, aprieta un botón e imprime una copia. Durante estas operaciones, la voz en off comenta:*

VOIX/OFF: La plupart des dépôts possèdent des appareils de reprographie à usage interne et externe. L'intérêt des microfilms est qu'ils constituent un complément lorsque certains fonds intéressant la région se trouvent dans un dépôt étranger. Surtout ils permettent de consulter en toute sécurité des documents par nature précieux et fragiles. La numérisation est envisagée pour certaines catégories de documents.

*Cuando termina el comentario, se ve al funcionario volver a la sala de lectura con la copia.*

L'employé: Voici, madame.  
Elle: Merci.

*Hélène reune con la archivera.*

Elle: Vous avez des nouvelles des actes judiciaires?  
L'archiviste: J'ai consulté nos inventaires à ce sujet et je crois bien qu'ils ne sont pas encore entrés chez nous. Vous permettez? Je vais téléphoner au greffier du tribunal de première instance.

*Se dirigen al teléfono.*

L'archiviste: Allo, André? C'est Stéphanie... Oui, ici ça va, du travail, quoi, comme toujours! Dis, est – ce que tu peux me dire si les dossiers civils de 1893 sont encore chez vous?...1893, oui... (¿Sonríe satisfecha?) Ah!... Comment ça, pour peu de temps? Marianne est là? Avec les...Ok, je fais un saut jusque là. Merci. (A Hélène) Ma collègue du service d'inspection, Madame Renson, et une équipe du Ministère de la Justice sont justement en train de travailler dans leur grenier pour faire le tri. Je vais voir s'il est encore possible de retrouver le document. Vous m'accompagnez jusque là?  
Elle: Volontiers!

*Juzgado de Primera Instancia, saturado y desordenado. Una serie de cajas están ya listas. Madame Renson redacta un documento provisional.*

L'archiviste: Salut Marianne. Je ne savais pas que tu inspectais ce greffe.  
Marianne: J'ai commencé il y a un mois déjà. C'est un fameux casse – tête.  
L'archiviste: Comment fais – tu? Tu procèdes par échantillonnage?  
Marianne: Je songeais d'abord retenir tous les dossiers d'une année sur dix, mais je me suis rendu compte que cette méthode condamnait trop de dossiers intéressants. J'ai donc

7



# I Ciclo de Cine y Archivos (cINaRCH)

choisi une autre façon de faire. Je vois d'abord pour une année quelles sont les rubriques les plus importantes dans les jugements rendus. J'établis un pourcentage et, pour les autres années, je garde la même proportion en repérant les dossiers les plus intéressants. Ça prend du temps mais ça vaut la peine.

L'archiviste: Tu crois qu'on pourrait retrouver un jugement du 7 mars 1893.

Marianne: On peut voir tout de suite. C'est quel genre de jugement?

L'archiviste: Une affaire de mitoyenneté.

Marianne: Voyons un peu. On a gardé l'ordre chronologique à l'intérieur d'une même rubrique...

Ah! Voilà la boîte de 1893. Tu as dit le 7 mars?

L'archiviste: Oui. Affaire Jaubert.

Marianne: Et bien tu as de la chance: voilà le petit dossier.

L'archiviste: Marianne, tu es géniale. Les archives sont vraiment une mine inépuisable! Et c'est pas moi, ce sont les Jaubert qui ont de la chance. (*Mostrando el documento*) Ils vont enfin pouvoir mettre un terme à leur affaire.

*Nueva escena en una sala de un Juzgado. Un abogado sostiene en la mano el documento en cuestion, junto con la copia del documento de compra.*

L'avocat: Et la preuve, monsieur le juge, la preuve que les époux Jaubert n'ont pas à subir un voisinage qu'ils ne souhaitent pas, la preuve qu'il n'y a pas de servitude sur leur jardin, la voilà! D'abord l'acte d'achat en date du 8 octobre 1847, qui ne mentionne nulle part une obligation de ce genre. Ensuite un jugement du tribunal de première instance de Namur en date du 7 mars 1893 confirmant les droits indubitables des Jaubert dans le procès qui leur avait été intenté par leur voisin. Je verse au dossier copie de ces deux pièces dont les originaux sont conservés aux Archives de l'Etat.

Le juge: (*Que ha consultado los documentos*) On dirait bien que vous avez raison, cher Maître.

L'avocat: J'ajouterai, Monsieur le Juge, que je compte bien que le compte rendu de l'audience d'aujourd'hui suivra le même chemin et fera foi pour la postérité.

Le juge: Qu'il en soit ainsi!

*Plano de cómo se pone el sello en el acta. Plano del expediente del archivo en el que se introduce.*

**FIN**

8



Más información sobre el I Ciclo de Cine y Archivos (cINaRCH) en el [sitio web de Archiveros Españoles en la Función Pública \(AEFP\)](http://www.aefp.org.es/NS/Servicios/Jornadcongres.html): <http://www.aefp.org.es/NS/Servicios/Jornadcongres.html>.